

De l'énergie solaire

sur le toit de la nouvelle salle de gymnastique?

un **projet** pour
l'avenir!

Je participe!

Les initiateurs

Au lendemain de la votation du 21 mai sur la stratégie énergétique, acceptée par 73,8% dans la Commune de Corcelles-Cormondrèche, un groupe de citoyens s'est demandé comment la transition énergétique pourrait se concrétiser dans le village.

La construction de la nouvelle halle de gymnastique offre une belle opportunité:

"Pourquoi ne pas réaliser une centrale solaire sur ce nouveau bâtiment au toit immense afin de produire une énergie propre, locale et renouvelable?"

Au Conseil général du 26 juin 2017, l'idée a été présentée par le groupe des Verts et très favorablement accueillie par le Conseil communal.

Le projet technique

Le toit de la nouvelle halle de gymnastique permet d'installer 440 panneaux photovoltaïques, avec une surface totale de 730 m².

Une telle installation peut atteindre une puissance de 130 kWh.

En moyenne annuelle, cela représente l'équivalent de la consommation électrique

de: 40 ménages

ou de: 60 voitures parcourant 10'000 km

Coopsol

La coopérative a été fondée en 2016 afin d'exploiter et d'administrer la centrale solaire installée sur le toit de l'école du Crêt-du-Chêne à La Coudre et dont le fonctionnement donne entière satisfaction.

La coopérative est très motivée à développer de nouveaux projets. Ainsi, la centrale de Corcelles-Cormondrèche sera intégrée à cette structure.

Ses statuts peuvent être consultés à cette adresse: www.coopsol.ch/statuts



Plan financier

Cette installation coûtera CHF 180'000.-.

Il s'agit donc de trouver des acquéreurs pour 360 parts de CHF 500.-.

Ces parts rejoindront celles de la coopérative Coopsol qui sera propriétaire de l'installation.

Elles ne seront pas achetées à perte: selon la marche des affaires, le produit de la vente d'énergie de la centrale permettra de rembourser la part au bout d'environ 20 ans. L'Assemblée générale peut aussi décider de verser un intérêt si la situation financière le permet.

Partenariat avec la Commune

de Corcelles - Cormondrèche



Du partenariat avec la Commune dépend la réussite du projet.

Comme la Ville de Neuchâtel l'a fait à La Coudre, la Commune de Corcelles-Cormondrèche met gracieusement la surface du toit à la disposition de la coopérative.

La Commune a aussi décidé d'acheter du courant solaire afin d'alimenter la nouvelle salle de gymnastique ainsi qu'à terme d'autres bâtiments communaux proches. De plus, plusieurs bornes permettant la recharge de véhicules électriques seront installées dans le garage souterrain.



CHIFFRES CLÉS

de l'installation solaire sur la halle de gymnastique

Taille de l'installation	730 m² / 440 panneaux
Orientation et inclinaison des panneaux	Est/ouest, 10°
Puissance de l'installation	130 kWc
Production d'énergie électrique annuelle	120'000 kWh
Equivalent de consommation de ménages	40 ménages
Coût d'investissement total	CHF 180'000.-
Durée de fonctionnement planifiée	25-30 ans

Vous trouverez toutes les informations liées à ce projet sur le site internet de la coopérative :

www.coopsol.ch

DEMANDE D'ADHÉSION

Le/la soussigné-e déclare vouloir adhérer à la Coopérative Solaire Neuchâtel et s'engage à acquérir le nombre de parts ci-dessous. Il/elle s'engage à verser sur le compte de la Coopérative, à première demande, dans un délai de 20 jours, le montant promis. La coopérative se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion ou de limiter le nombre de parts par futur coopérateur afin de permettre au plus grand nombre de personnes de pouvoir participer à ce projet. La priorité sera donnée aux habitants de Corcelles-Cormondrèche.

Nombre de parts à CHF 500.-

Montant total promis en CHF

Prénom

Nom

Adresse

NPA

Localité

Courriel

Téléphone

IBAN compte bancaire/postal en cas de remboursement

Lieu et date

Signature

Veillez renvoyer ce talon dûment rempli à : Coopérative Solaire Neuchâtel, Case postale 485, CH-2002 Neuchâtel